Image not found or type unknown

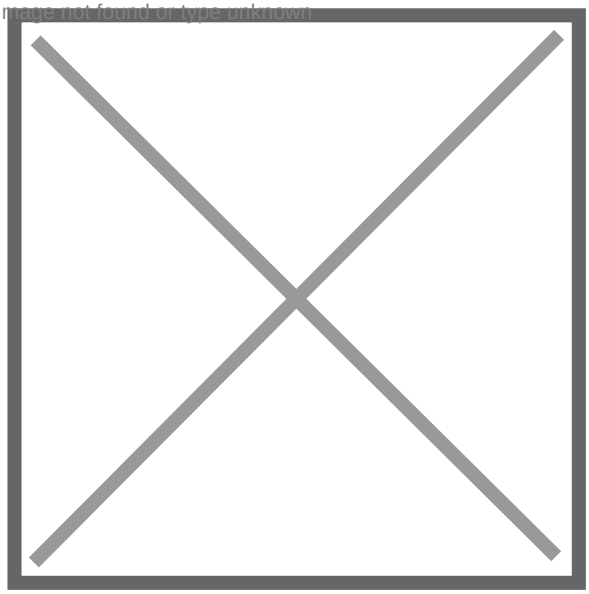

Changement de rémunération par rapport contrat de travail signé

Par **Charles**, le **06/09/2008** à **11:27**

Après signature du contrat et du travail effectué, j'ai reçu de la part de mon employeur ce mail :

Bonjour Charles,

Je t'envoi ce mail suite à l'étude de ton dossier du 10/07/08.

Je m'aperçois que le montant indiqué sur ta convention était éronné.

Au lieu de 176.64 notifié, il s'agit de 86.64 euros.

Désolé de cette erreur.

Cordialement.

Sophie LE GOFF
Correspondante Transport IGeSA ARI Armorique

Je tiens à préciser que j'ai effectué ce travail le [s]10/07/2008[/s].
Mon contrat stipulait que je devais être rémunéré [s]un mois plus tard[/s].
A ce jour, je n'ai[s] toujours pas été rémunéré[/s] et j'ai reçu ce mail le [s]27/08/2008 (soit plus d'un mois et demi après le travail effectué)[/s]

Est-ce légal ?

Avec mes remerciements,

Charles

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés